



Instructions relatives aux formulaires administratifs

- Form. 1 **ETAT des membres au 31.12.2016**
Afin de faciliter l'élaboration de la liste des membres pour Swiss Olympic, nous vous prions de bien vouloir remplir consciencieusement le formulaire. Plus nous avons de membres effectivement inscrits, plus la SIHA dispose de voix lors de l'assemblée des délégués de Swiss Olympic et d'autant plus grande est notre part de subventions. Si vous avez des modifications au sein de vos statuts, nous vous prions de nous envoyer la version actuelle.
- Form. 2 **Formulaire d'Inscription pour arbitre à partir du premier avril 2017**
A+B L'inscription des arbitres comprend les **nouveaux et les anciens** arbitres ainsi que le responsable des arbitres! **OBLIGATION d'enregistrement en ligne jusqu'au 01.07.2017.**
- Form. 3 **Inscription au championnat - Saison 2017/2018**
Pour que l'inscription au championnat soit valable, celle-ci devra être parvenue au siège administratif **au plus tard jusqu'au 30.04.2017**. Le montant global de l'inscription vous sera facturé et devra être payé **dans les 30 jours**.
- Form. 4 **Demande des cartes d'entraîneur à partir du 1er avril 2017**
Veuillez observer que chaque club a l'obligation d'annoncer au moins un entraîneur par équipe inscrite.
OBLIGATION d'enregistrement en ligne jusqu'au 12.8.2017.
(avec les indications précises de la fonction et de l'équipe, à laquelle l'entraîneur est attribué).
- Form. 5 **Assemblée régionale**
Conformément à l'art. 28ff des statuts, les noms des délégués pour l'assemblée régionale doivent y être indiqués.
- Form. 6 **Propositions pour l'Assemblée régionale / générale SIHF**
Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'art 27 ff. des statuts et vous prions de nous faire parvenir uniquement des propositions solidement fondées et étudiées. Pour les statuts et règlements actuels, voir sur le site internet www.sihf.ch.
Seules les propositions adressées **au plus tard jusqu'au 30.04.2017** (délai pour le renvoi du jeu de formulaires) à la Ligue, signées par au moins 6 clubs et approuvées par au moins une assemblée régionale, seront traitées dans le cadre de l'assemblée générale.

Nous vous remercions de votre aimable collaboration. Vous trouvez tous les formulaires sous <http://www.sihf.ch/fr/regio-league/regulations/forms/>.
